

la
cgt



LE BATISSEUR

N° 505
SEPTEMBRE 2020

ORGANE MENSUEL DES SYNDICATS DE LA CONSTRUCTION, BOIS, AMEUBLEMENT
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Directeur de la publication : Patrick Mercy



EDITO



Camarades syndiqués, et camarades travailleurs,

Jean Castex, Premier ministre, a présenté jeudi 3 septembre 2020 les détails du plan de relance de 100 milliards d'euros.

Le moment paraît grave... « La Covid-19 a engendré, vous le savez, une récession extrêmement soudaine et brutale, liée à la décision partagée par tous les pays européens de placer les considérations sanitaires au-dessus des considérations économiques ; et donc de décider d'un confinement généralisé qui a produit des résultats sanitaires incontestables, mais qui a conduit à la paralysie de pans entiers de notre économie et à une dépression historique, très certainement la plus forte depuis celle de 1929. Un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en quelques jours. **C'est incontournable, la France va mal...**

« Pour cela, trois leviers structurants. **D'abord**, atténuer au maximum pour les entreprises et les salariés, dans le prolongement des mesures déjà prises, les effets de la récession économique. C'est ce qu'on appelle le rôle contracyclique du plan, repartir, relancer l'activité. **Deuxième levier** : combattre et réduire les morsures de la crise sur notre pacte social et territorial en engageant des moyens pour celles et ceux de nos concitoyens, et de nos territoires les plus menacés : les jeunes, les précaires, les personnes en situation de handicap, les bassins d'emploi les plus touchés. **Troisième objectif essentiel** : **accélérer la transformation de notre économie en tirant les enseignements structurels de la crise et en confortant la logique réformatrice du quinquennat**. Ce sont les investissements massifs en faveur de la transition écologique, de la souveraineté et de la compétitivité économique de la France, qui doivent permettre de nous positionner sur les créneaux les plus porteurs dans les 10 prochaines années et au-delà. Créer de l'activité tout de suite, préparer l'avenir. Le plan de relance doit avoir un effet d'entraînement et de levier sur le reste de l'économie. » **Ça nous rappelle le ruissellement...**

« Pour tous les ménages que nous accompagnerons dans la transition énergétique, que ce soit pour rénover leur logement, changer de véhicule ou se déplacer de façon plus facile et moins polluante, aussi bien dans les grandes villes que dans les territoires. Nous souhaitons qu'un maximum d'entreprises bénéficient de ce plan de relance. Les baisses d'impôts de production massives profiteront d'abord et essentiellement, 74 % très précisément, à nos TPE, PME et ETI, qui maillent le territoire et structurent nos bassins d'emploi. **Ne serait-ce pas le temps de faire des travaux ?**

« Nous bénéficierons d'un financement européen de ce plan de relance à hauteur de 40 milliards d'euros. Sur tous les projets dans les territoires, que ce plan va financer, l'Europe sera présente à hauteur de 40 %. Nous avons par ailleurs fait le choix d'une relance fondée sur des dépenses non pérennes, qui représentent 80 % du plan. »

Coup de pouce vers cette transition qui nous motive...et qui se joue de nos espérances...

Rentrée 2020 sous le signe de la rupture plutôt que par la relance de plans usés jusqu'à la corde... ! Entre temps, ne soyons pas trop en attente de ces mesures, car l'impact se mesurera dans quelque temps sur le nombre de drames familiaux et personnels... Les activités économiques de nos entreprises vont d'abord se séparer de l'intérim...et ensuite ?

Une pensée à la mémoire de nos disparus et nos malades.

Jean-Arnaud CLEMENT
Syndicat ETPO-CGT

Prix 0,30 € - ISSN.1268-1652

LE BATISSEUR

1, place de la Gare de l'État
Case postale n°1
44276 NANTES Cedex 2

NANTES ROLLIN

Déposé le

P4

24 SEPTEMBRE 2020

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**AG USCBA CGT 44
à l'UL de St Saint-Herblain
le lundi 5 octobre 2020 à 14h**



Attention à la rupture conventionnelle

Ce mode de rupture qui a été inventé pour que les employeurs n'aient plus peur d'embaucher !!!! La CGT ne le cautionne pas puisque dans la grande majorité des cas il est subi par le salarié.

Le salarié qui quitte son emploi, dans le cadre d'une rupture conventionnelle, bénéficiera d'indemnités légales qui font office de minima. Un montant plus favorable doit être versé au salarié par l'employeur si un accord de branche ou d'entreprise mentionne une indemnité conventionnelle supérieure, elle pourra être accordée au salarié, quelle que soit son ancienneté et ce, même s'il est présent depuis moins d'un an dans l'entreprise. Dans tous les cas, l'indemnité de rupture conventionnelle ne devra jamais être inférieure à l'indemnité légale (ou conventionnelle) versée en cas de licenciement :

- 1/4 de mois de salaire par année d'ancienneté pour les 10 premières années
- 1/3 de mois de salaire par année d'ancienneté à partir de la 11ème année

Attention à la rupture conventionnelle qui peut générer un délai de carence pour toucher les allocations chômage.

Le versement de votre allocation chômage par Pôle Emploi n'est pas immédiat. Il existe un délai légal de carence de 7 jours avant que vous puissiez toucher votre allocation chômage, d'autre part, ce délai est rallongé si vous avez touché des indemnités de rupture conventionnelle supérieures à l'indemnité légale, ces indemnités supplémentaires consistent généralement en des indemnités dites «supra-légales» et le solde des congés payés non pris restants.

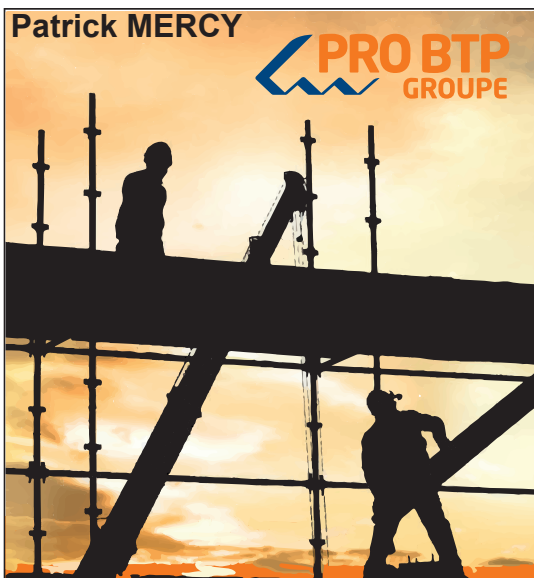
Le plafond du délai de carence peut aller jusqu'à 180 jours (6 mois) ou à 75 jours pour les salariés licenciés économiquement, ou par un départ négocié dans le cadre d'un plan de départ volontaire. A cela on ajoutera les 7 jours obligatoires ainsi que le nombre de jours de congés qui aura été payé au moment du solde de tout compte.



Ce délai supplémentaire de carence se calcule tout simplement de la manière suivante :

Le montant des indemnités supra-légales divisé par 90 pour déterminer le nombre de jours avant de percevoir effectivement les indemnités de chômage, donc à partir de 16200 € d'indemnité supra légales on vous appliquera les 187 jours de carence, vous aurez donc 6 mois à votre charge, pour vivre sur la somme que vous avez touchée en supra légale.

Si vous arrivez à obtenir une indemnité supra légale, ayez le bon réflexe de demander à votre employeur de passer cette somme dans une transaction, ce qui ne génèrera pas de carence supplémentaire pour votre allocation chômage.



ÊTRE LÀ POUR LE BTP

PRO BTP, groupe de protection sociale, partage des valeurs communes avec les professionnels du Bâtiment et des Travaux publics et leur propose des services et solutions innovants en assurance de personnes (santé, prévoyance et épargne) et en retraite.

Le Groupe affecte une part significative de ses résultats au financement d'activités sociales : accueil des personnes âgées dépendantes dans ses résidences sanitaires et médico-sociales, accès du plus grand nombre à une offre de vacances diversifiée, à tarif préférentiel.



www.probtp.com

Bien que nous ne sachions pas comment la pandémie va évoluer, le rôle des dirigeants est de prévoir ! C'est dans cet esprit que nous vous présentons ci-après le calendrier prévisionnel des réunions de reprise des cartes et timbres 2021, sachant que les dates concernant Nantes, et Loireauxence seront fixées prochainement. Ces rencontres étant vitales pour notre syndicat, nous vous invitons dès à présent à réserver ces dates afin d'échanger avec vous, chose que nous n'avons pas pu faire (physiquement !) depuis bientôt 1 an...

Nous remercions celles et ceux qui ont répondu à notre courrier de relance début Septembre. Nous enverrons les timbres 2020, accompagnés de l'attestation pour la déclaration des revenus 2020 avec l'invitation aux réunions de reprise. Notre équipe de militants se tient à votre disposition pour répondre aux questions vous concernant. Depuis le confinement, nous constatons un regain d'intérêt s'agissant des thèmes de la retraite complémentaire ou des prélèvements sociaux pour les personnes non imposables...

La situation sociale de notre pays est compliquée, mais les conditions de vie de nos concitoyens le sont encore plus. Ce n'est pas un plan de relance pour les capitalistes que le peuple a besoin mais bien d'un plan de rupture avec les logiques du « monde d'avant : théorie du ruissellement ! » ou celles du « monde d'après : 80 milliards pour les riches !).

Soyons prêts à manifester comme nous l'avons fait le 17 Septembre, toujours et encore pour la revalorisation des salaires et des pensions, indispensables pour le maintien et l'amélioration du système de retraite solidaire par répartition.

REPRISE DES CARTES 2021 REUNIONS A 14H30

CALENDRIERS 2020/2021

USCBA RETRAITÉS CGT 44			
BLAIN	24 NOV	RUE ST LAURENT	CENTRE HENRY DUNANT
COUERON	26 NOV	CENTRE VILLE	SALLE LA FRATERNITE
GUEMENE PENFAO	27 NOV	PLACE DU NORD	SALLE MUNICIPALE
NOZAY	30 NOV	ROUTE DE PUCEUL	TERRAIN DES SPORTS
DONGES	1 DEC	RUE DES METAIRIES	SALLE MUNICIPALE
LE PELLERIN	3 DEC	19,quai Provost	LA VINAIGRERIE
NORT / ERDRE	8 DEC	9, rue de la FRATERNITE	SALLE SUD
LA BAULE	8 DEC	ESCOUBLAC face mairie annexe	SALLE MUNICIPALE
ST JULIEN DE CONCELLES	9 DEC	4, rue des HEURTAUDS	MAIRIE salle SAULNIER
RIAILLE	10 DEC	RUE DU CALVAIRE	SALLE MUNICIPALE
MISSILLAC	14 DEC	L'ANGLE BERTHO	SALLE MUNICIPALE
MESQUER	15 DEC	MAIRIE	SALLE LA GAMBADA
LA CHAPELLE / ERDRE	15 DEC	PLACE SAVELLI	SALLE LA ROUSSIERE
PONTCHATEAU	22 DEC	LA BOULE D'OR	SALLE MUNICIPALE

ST NICOLAS DE REDON	11/01/21	PARC DES SPORTS	SALLE MUNICIPALE
LEGE	12/01/21	LES VISITANDINES	SALLE MUNICIPALE
SEVERAC	14/01/21	SALLE ANTARES	TERRAIN DES SPORTS
HERBIGNAC	15/01/21	LA VILLE PEROTIN	SALLE MUNICIPALE
ST NAZAIRE	20/01/21	RUE MARCEAU	MAISON des SYNDICATS
PORNIC	21/01/21	4, rue LORRAINE	SALLE MUNICIPALE N° 3
MACHECOUL	22/01/21	RUE STE CECILE	SALLE DES REGENTS
CHATEAUBRIANT	25/01/21	PLACE DES TERRASSES	UL CGT
REZE	26/01/21	RUE DE TOURAINE	SALLE LE SEIL
CLISSON	29/01/21	1, RUE des FILATURES	MAISON de la SOLIDARITE
LA CHEVROLIERE	02/02/21	CENTRE MUNICIPAL	SALLE RUBIS
SAVENAY	03/02/21	RUE ST MICHEL	SALLE EQUINOXE
ST GILDAS DES BOIS	04/02/21	1 RUE KERCABELLEC	ESPACE LAMPRIDIC





« Heureusement qu'en France on a la Sécurité sociale ! » a-t-on souvent entendu dire ces derniers mois. Elle a permis d'amortir le choc sanitaire, mais elle aurait pu être plus efficace encore et éviter des décès si elle n'avait pas été affaiblie depuis des décennies. Pourtant le gouvernement s'apprête à réduire de nouveau les services qu'elle rend au pays, en la privant de ressources au nom de la crise sanitaire.



UN DÉFICIT ET UNE DETTE PROGRAMMÉS

Le déficit de la Sécurité sociale atteindrait 52,2 milliards d'euros en 2020. L'ampleur de ce déficit est invoquée pour réduire encore les dépenses publiques et pourquoi pas bientôt les pensions ? Or, l'essentiel de ce déficit n'est pas dû à la hausse des dépenses d'assurance maladie liées à la crise sanitaire, il est de 8 milliards soit 15 % seulement du déficit. Les causes sont ailleurs et peuvent être résorbées.

le déficit résulte d'abord de la chute des ressources de la Sécurité sociale due au développement massif du chômage et du chômage partiel et une baisse considérable des cotisations sociales. La suppression et les allègements de cotisations non compensés par l'État en 2019 l'ont aggravé.

Le gouvernement prévoit pour 2020 un recul de l'emploi qui entraînerait une baisse de 9,7 % de la masse salariale sur laquelle est assis le financement de la Sécurité sociale.

La dette du pays va également être invoquée. Évaluée à 120 % du PIB par le gouvernement, elle n'a pourtant rien de catastrophique, car les taux d'intérêt des emprunts pour la rembourser sont aujourd'hui très bas et que rien n'indique qu'ils vont remonter. Mais s'agissant de la dette de la Sécurité sociale est imée à 136 milliards sur les 3 ans à venir, elle devrait être remboursée en 2033 ! Ce dispositif conduirait à l'**asphyxie de la Sécurité sociale** alors qu'elle devrait être renforcée. Le bon sens voudrait au contraire qu'elle retrouve les ressources dont elle est privée.

DES RESSOURCES POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

La politique conduite par Emmanuel Macron a consisté à multiplier les exonérations de cotisations sociales et

ainsi limiter les ressources de la Sécurité sociale et de l'hôpital public. Cela pour justifier l'ouverture des secteurs rentables de la Santé aux sociétés privées et aux marchés financiers.

C'est cette politique qui a désarmé notre système de santé face à la crise sanitaire, obligé à un confinement général, à l'arrêt de l'activité économique et à la crise sociale actuelle.

C'est pourquoi aussi important qu'il soit, le déficit en 2020 de 52,2 milliards d'euros doit être rapporté aux 80 milliards d'exonérations de cotisations sociales accordés aux entreprises en 2019, et aux 49,2 milliards d'euros de dividendes distribués cette même année par les entreprises du CAC 40. Les ressources existent donc, le gouvernement se doit de les récupérer pour assurer durablement le financement de la Sécurité sociale.

LES RETRAITÉS ET LES SALARIÉS NE SONT PAS RESPONSABLES DE LA DETTE

C'est la crise de 2008, provoquée par le « virus de la financiarisation », qui est à l'origine d'une forte hausse de la dette publique. Elle a été surmontée provisoirement grâce aux deniers publics en France et en Europe. Le pacte budgétaire imposé par les institutions européennes s'est traduit par une politique d'austérité impitoyable, imposant des coupes sombres dans les services publics, particulièrement dans la Santé.

Les inégalités et la pauvreté se sont dangereusement aggravées, et la France comme les autres pays européens s'est trouvée démunie face à la crise sanitaire. Il faut rompre avec ces politiques libérales responsables de l'endettement du pays.

Les retraités refusent d'être culpabilisés. Comme certains beaux esprits demandaient aux plus âgés de se sacrifier pour libérer des lits, ils devraient accepter de « se sacrifier pour éviter que la dette soit reportée sur les nouvelles générations ». Certains parlent d'augmenter de nouveau la CSG des retraités. Or le blocage des pensions depuis 5 ans et la hausse de la CSG n'ont eu aucun effet sur le chômage des jeunes qui n'a cessé d'augmenter.

Source UCR CGT